



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 7 décembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h46.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

**Etaient absents** : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND.

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : B. ANDREZ/D. GUILLEUX ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; A. MARGUET/P. BENOIT ; D. DUMONT/S. KURT ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

### **Budget bois-forêt - DM 3 : Ouverture de crédit/ Charges prévisionnelles sur vente groupée**

Selon la délibération 2023-88 relative à la convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF, des mémoires nous ont été adressés dernièrement pour prise en charge. Ils font apparaître des charges prévisionnelles qui viennent en déduction du montant brut à reverser à la commune.

Ces charges correspondent à des travaux de bucheronnage réalisés par des entreprises et doivent faire l'objet d'un mandat au compte 62878 « remboursements de frais à d'autres organismes ».

Il est donc nécessaire d'ouvrir les crédits à cet article pour la somme de 24 600 €.

Ce montant sera compensé par l'inscription au compte 7022 « Coupes de bois » d'un montant identique correspondant aux recettes issues des ventes.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM3.

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
11/12/2023

